



Avis de poursuites pour non paiement par société recouvrement

Par **monique LATERRADE**, le **08/11/2011** à **16:01**

Bonjour,

J'ai reçu un avis de poursuites pour non règlement de la dernière échéance de mutuelle-santé à laquelle j'avais mis fin début 2011. Depuis, je suis relancé par un service de recouvrement (3fois) à qui j'ai demandé un justificatif (2fois) du bien-fondé de sa créance ou encore une facture de clôture de compte. Aucune réponse à ma demande! Sinon aujourd'hui une menace de citation devant le tribunal d'instance aux fins de saisie-arrêt.....

Dans l'attente d'une réponse, merci d'avance

Par **chris_Idv**, le **09/11/2011** à **10:20**

Bonjour,

Si vous avez mis fin à votre mutuelles santé selon les modalités contractuelles applicables (généralement par LRAR) vous n'avez rien à craindre: communiquez une copie de la LRAR et une photocopie de l'avis de la LRAR à l'agence de recouvrement.

Cordialement,